

Flash info - 26 MAI 2010

NOTES BREVES

1. Les actes frontières redéfinis

Dans le cadre de la T2A, un certain nombre d'actes frontières avaient été isolés sous la forme de SEH, d'autres avaient été oubliés. Une circulaire est en voie d'élaboration avec une négociation, menée par les Fédérations Hospitalières dans lesquelles les médecins ne sont pas parties prenantes. Nous espérons que les nombreuses remarques que nous avons faites, depuis trois ans, seront prises en compte permettant aux patients et aux médecins qui les soignent de rester dans des conditions de sécurité et, pour les établissements, de recevoir la juste rétribution de cet environnement. Il est regrettable que, depuis plus d'un an, nous n'ayons pas été consultés pour l'élaboration de cette circulaire.

Le mot du Président : La nécessaire fongibilité des enveloppes

Face au retour de la maîtrise comptable, il est indispensable de mettre en place une fongibilité des enveloppes mais, également, une définition claire dans la mesure où les médecins libéraux de proximité continuent à assumer une amplitude hebdomadaire considérable et à prendre en charge, avec efficacité, nos concitoyens. Il faut bien sûr obtenir une fongibilité entre la ville et l'hôpital dans la mesure où de plus en plus de patients vont être pris en charge par la médecine libérale mais, également, si l'on veut définir les soins primaires et le rôle de consultant de second recours pour, clairement, apprécier l'évolution des dépenses entre ces deux secteurs. C'est toute une réorganisation qui doit être pensée permettant, notamment, aux spécialités cliniques d'obtenir des frais de fonctionnement sous la forme de forfait à partir de cahiers des charges leur permettant de consacrer un maximum de temps à leur tâche médicale et en les déchargeant de tout le contexte organisationnel et administratif.

Dr. J-F. REY

<http://jfrey.blog.lemonde.fr/>

1. Augmentation de la CSG : unique solution pour le député Yves Bur

Il est, par ailleurs, illusoire de vouloir faire diminuer l'ONDAM de 3 à 2,9 puis à 2,8 en 2012, alors que dans le cadre actuel, malgré les contraintes et les efforts que les médecins libéraux ont fait au cours de ces 5 dernières années, il s'établit à 3,5. Le retour de la maîtrise comptable conduira inéluctablement à un rationnement des soins à l'anglaise.

2. Les présidents de CME de CHU adoptent une charte du fonctionnement des CME

Le but de cette charte est, dans le cadre de la loi HPST, de permettre à ce que les CME jouent pleinement leur rôle, et que leur Président soit en étroite adéquation avec l'ensemble des médecins qu'il représente. Il faut rappeler que, malheureusement, au sein des établissements de soins privés, la définition et le mode de fonctionnement des CME restent extrêmement flous : beaucoup de contraintes, peu de reconnaissance.

3. Plan obésité

Le Président Sarkozy annonçait la mise en place de mesures liées au Plan obésité. Dans toute cette médiatisation, la place de la médecine libérale reste globalement absente. Le dépistage de l'obésité passe par le médecin traitant mais, également, par l'avis de tous les médecins libéraux concernés : pédiatres, endocrinologues, psychiatres, chirurgiens... Si ce plan doit réussir, il faut mettre en place, comme pour le dépistage des cancers, une sensibilisation de tous les acteurs en amont des structures hospitalières.

2. Roselyne Bachelot lance un nouveau site sur la Santé !

Il faut espérer qu'il sera plus fiable sur les pratiques professionnelles que le site AMELI ne l'a été récemment et mieux organisé que la campagne de la Ministre sur la grippe A. Nous en doutons !

3. Les Présidents de CME des cliniques demandent une équité de traitement avec le public.

Ils dénoncent, une fois de plus, l'absence de reconnaissance financière de la fonction de Président de CME dans le secteur privé alors que leurs confrères des établissements publics reçoivent une indemnité mensuelle en brut de 300 euros.

Abonnez vos collègues spécialistes au Flash Info par e.mail Transmettez leur adresse e.mail à jeanfrarey@aol.com

4. Spécialités cliniques : élaboration d'un cahier des charges

Dans le cadre de la mise en place de plateaux cliniques, il est important de définir un cahier des charges permettant une prise en compte du coût de la pratique pour permettre à tous ceux qui exercent, dans ces conditions, de s'organiser avec du personnel et des moyens matériels, leur permettant de consacrer un maximum de temps au travail médical. Ceci concerne également les médecins traitants et nous continuerons de développer ce projet avec l'UNOF, comme nous l'avons fait précédemment sur les pratiques coopératives.

Dr. Jean François REY



ASSUMED
Scamed
assurances

Allons plus loin ensemble
Sur internet www.scamed.fr

Des solutions d'assurance
sur mesure adaptées à vos besoins
professionnels et personnels

SCAMED Assurances
15 Rue Eugène Flachat
75017 Paris
Tél : 01 55 65 05 60

Contactez un conseiller

SCAMED Caraïbes
3 rue Simon Cottrell
97233 Schoelcher - Martinique
Tél : 0596 669 994